

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 77

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

ADIL 13: participation départementale au fonctionnement de l'association pour
l'année 2017

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'allouer une subvention de fonctionnement à l'Association départementale pour l'information sur le logement des Bouches-du-Rhône, dénommée « ADIL 13 », afin de lui permettre d'assurer la continuité de son activité au service de l'information du public dans notre département et en direction de ses divers partenaires publics.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ADIL 13, a été créée à l'initiative du Département des Bouches-du-Rhône le 12 septembre 2002.

Elle est présidée par Mme Sylvie CARREGA, Conseillère départementale, déléguée au logement.

Installée au 7 cours Jean Ballard à Marseille 1^{er}, l'ADIL 13 a ouvert ses portes au public le 13 mars 2003 dans le but de “ définir et mettre en œuvre les moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat ”.

Investie d'une mission de service public d'information des particuliers sur la question du logement, l'ADIL 13 intervient dans nombre de domaines :

- l'établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager ;
- les réservations dans le cadre du 1% logement ;
- les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie ;
- les responsabilités en matière de construction ;
- le droit de la location ;
- le droit de la copropriété ;
- l'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, le propriétaire occupant ou le locataire ;
- la fiscalité immobilière ;
- le label Qualitel : l'ADIL est un point d'information “ QUALITEL ” ;
- le permis de construire et les règles d'urbanisme ;
- les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes ;
- les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, honoraires.

L'ADIL 13 ne remplit aucune fonction commerciale ou de négociation.

Activités 2016

L'ADIL 13 et son équipe de juristes, a apporté des conseils à 20 500 habitants du département, dont 10 000 marseillais qui l'ont sollicitée sur les points suivants, à savoir :

- location 61% ;
- accession à la propriété 13% ;
- amélioration de l'habitat 8% ;
- copropriété 8% ;
- autres 10%.

Plus de la moitié des personnes qui demande conseil auprès de l'ADIL a des ressources inférieures ou égales au SMIC, et 30% d'entre elles se situent en dessous du seuil de pauvreté.

L'ADIL 13 a traité 1859 situations liées à des problèmes d'indécence et d'insalubrité du logement, et 1400 situations ayant trait à des impayés de loyers et des expulsions locatives.

Il convient enfin de rappeler les activités que développe en parallèle l'ADIL 13 :

- la tenue de 37 permanences d'information et de conseil sur l'habitat à destination des particuliers sur Marseille et 32 autres communes du département ;
- un service « SVP » destiné à l'apport de réponses aux questions des professionnels de l'habitat, des travailleurs sociaux et des élus (plus de 1326 consultations) ;
- 24 formations au profit de 260 stagiaires acteurs du logement dans les Bouches-du-Rhône;
- la contribution aux politiques départementales et locales du logement et de l'action sociale : l'ADIL 13 qui a collaboré notamment à l'écriture du nouveau plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) des Bouches-du-Rhône aux côtés du Conseil départemental et de l'Etat, en assure l'animation ;
- l'observation des loyers du parc privé sur le territoire (3500 logements suivis) ;
- la rédaction de plus de 150 notes et avis juridiques ;
- une expertise juridique pour la prévention des expulsions locatives (CCAPEX) et la lutte contre l'habitat indigne (CODERST).

Pour mémoire, l'ADIL 13 est partenaire du dispositif Provence Eco Rénov lancé le 30 juin 2016 et accueille dans ce cadre les copropriétaires.

Prévisions 2017

Pour l'année 2017, l'ADIL, en concomitance avec sa mission principale, à savoir le conseil à la population, prévoit d'accentuer ses efforts sur 8 axes majeurs :

- améliorer la qualité de réception du public : l'ADIL 13 devrait intégrer son nouveau siège social dans le quartier de la Joliette en cours d'été 2017 et le doter d'un nouveau standard téléphonique ;
- intégrer les plateformes de la rénovation énergétique et expérimenter des actions avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) devenue membre de l'ADIL 13 ;
- développer des permanences ponctuelles afin d'accroître la proximité avec les territoires ;
- renouveler le site internet de l'ADIL créé en 2005 pour le redynamiser ;
- mettre en place des espaces d'échanges réguliers avec les professionnels de la gestion d'immeubles dans le but de faciliter la rénovation de l'habitat ;
- intensifier la mission de l'ADIL en faveur des copropriétés fragiles (diagnostic flash, accompagnement et formations des acteurs...) ;
- apporter une expertise auprès de la Métropole Aix-Marseille Provence dans la mise en place de sa politique de l'habitat et participer à la mise en place des loyers métropolitains ;
- favoriser les formations territorialisées.

Pour l'ensemble de ces activités, l'association prévoit un budget 2017 de 1 825 000 € et sollicite une aide départementale de 520 000 €

PROPOSITION

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi d'une subvention départementale de 519 500 € pour le fonctionnement 2017 de l'association ADIL 13 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000€ la convention type prévue à cet effet ;
- cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL